

## **COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE**

### **Procès-Verbal de la séance du conseil municipal**

### **du 10 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix novembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2025

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30 octobre 2025.

Membres en exercice	<b>23</b>
Membres présents et représentés	<b>20</b>
Quorum :	<b>Atteint</b>
Membres absents et excusés	
Membres ayant donné pouvoir	<b>1</b>

**Membres présents :** BECQUET Françoise ; BEZIERS Jean-Marie ; BOUVIER Corinne ; DUVAL Estelle ; GENNEVIEVE Michel ; HANICOT Nathalie ; HEREL Sandra ; LARUE Serge ; LAURENT Gilles ; LEJEUNE Michel ; LEPREVOST Carine ; LESENECHAL Marie-Josèphe ; MAHE Roger ; PORET Michel ; ROHAUT Thierry ; TANNEUR Claire ; THOMAS Jean-Paul ; VAUGELADE Martine (arrivée à 18 h 10).

**Membres absents :** Prisca DESFAUDAIS ; Madeleine JUEL ; Samuel HYAU

**Membres ayant donné pouvoir :** MOREAU Bérengère à Roger MAHE

**Secrétaire de séance :** Claire TANNEUR

#### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025

#### **I Administration Générale**

- 1) Création d'une commission « État civil : cas particuliers » et désignation des membres.

#### **II Affaires budgétaires**

- 2) Décision Modificative N° 2 : récupération de la TVA.
- 3) 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement : demande de remboursement d'une tente endommagée.
- 4) Encaissement d'un chèque (EDF) : autorisation du conseil.
- 5) Encaissement de 2 chèques (ANTARGAZ) : autorisation du conseil.
- 6) Encaissement de 3 chèques (Locataire Mme ALLAIRE) : autorisation du conseil.
- 7) Offre copieurs Konica Minolta.

#### **III Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie**

- 8) Présentation des plans de la Résidence du Centre.

#### **IV Travaux – Personnel communal**

##### **Travaux :**

- 9) Signalisation routière sur le territoire de la commune : devis.
- 10) Réhabilitation des réseaux des eaux usées Rue Thiers : maîtrise d'œuvre : proposition de SICEE Ingénierie
- 11) Mise à niveau du serveur informatique : devis
- 12) Dépannage plancher chauffant cabinet dentaire : devis
- 13) Remplacement de la VMC de la mairie de Livry : devis

#### **V Affaires scolaires**

Compte-Rendu.

#### **VI Développement économique/Communication**

Compte-Rendu.

#### **VII Association/Affaires sociales**

Compte-Rendu.

#### **VIII Intercommunalité**

- 14) Adhésion des communes de Villers Bocage et les Monts d'Aunay au SAEPB : validation du Conseil.
- 15) RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service) 2024 du SAEPB : validation du Conseil.
- 16) RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service) 2024 du Syndicat Mixte d'eau potable de Caumont l'Eventé : validation du Conseil.
- 17) PLUI Ouest : avis de la commune sur les résultats de l'application et l'opportunité de révision.

#### **IX Citoyenneté/Violences conjugales**

Compte-Rendu.

## Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

## Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

### I Administration Générale

#### 1. Création d'une commission « État Civil : cas particuliers » et désignation des membres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la création d'une commission État Civil, chargée d'examiner des cas particuliers pour lesquelles la réponse n'est pas administrativement systématique avant avis des élus.

Pour ce faire, il convient de désigner les élus composant cette commission.

Monsieur le Maire propose que le Maire et les adjoints soient désignés.

Après délibération, le conseil municipal décide :

De désigner comme membres de la commission « État Civil : cas particuliers » :

- Monsieur Christophe LE BOULANGER, Maire
- Monsieur Michel PORRET, Maire délégué de Livry et Adjoint au Maire
- Monsieur Michel GENNEVIEVE, Maire délégué de La Vacquerie et Adjoint au Maire
- Madame Corinne BOUVIER, Adjointe au Maire ;
- Madame Estelle DUVAL, Adjointe au Maire ;
- Madame Nathalie HANICOT, Adjointe au Maire ;
- Monsieur Thierry ROHAUT, Adjoint au Maire.

De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

### II Affaires Budgétaires

#### 2. Décision Modificative N° 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lorsque des travaux sont achevés, il convient de récupérer la TVA.

Pour émettre les mandats nécessaires au règlement, il est nécessaire de passer une Décision Modificative.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les mouvements de crédits de la Décision Modificative N° 2, détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépense	Recette
Investissement	41	231	209 918,22	
Investissement	41	203		209 918,22

Adopté à l'unanimité.

#### 3. 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement : demande de remboursement d'une tente endommagée

Dans le cadre des manifestations organisées par la commune pour le 80<sup>ème</sup> Anniversaire du Débarquement les 13-14 et 15 juin 2024, Monsieur Florent HAMEL avait gracieusement prêté une tente de 3x3 mètres afin de servir de régie pour la grande scène.

Malheureusement, une tempête survenue pendant les festivités a fortement endommagé la tente, devenue inutilisable.

Il convient donc de rembourser ladite tente à Monsieur HAMEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement d'un montant de 158,90 € TTC à Monsieur Florent HAMEL, correspondant au montant de la nouvelle tente que ce dernier a dû racheter.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Encaissement d'un chèque (EDF) : autorisation du conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque suivant au nom de la commune :

2 269,38 €, émis par EDF – 76175 ROUEN Cedex, en remboursement d'un trop versé sur une facture d'électricité.

#### **5. Encaissement de 2 chèques (ANTARGAZ) : autorisation du conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques suivants au nom de la commune :

2,08 et 591,96 €, émis par ANTARGAZ – 92400 COURBEVOIE, en remboursement d'un trop perçu sur deux factures.

#### **6. Encaissement de 3 chèques (locataire) : autorisation du conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les 3 chèques suivants au nom de la commune :

500 € ; 590 € et 133,22 €, en règlement de la caution, du loyer de novembre et du prorata du loyer d'octobre d'une nouvelle locataire.

#### **7. Offre copieurs Konica Minolta**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de remplacement du parc actuel de copieurs par un matériel plus performant.

Après négociations de sa part, le coût sera même moindre que le coût actuel.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation actuelle et la proposition négociée pour la location des copieurs (tableaux en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de retenir la proposition commerciale de KONICA MINOLTA pour un montant trimestriel de 2 790 € TTC ;**

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats de locations et tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Jean-Paul THOMAS demande s'il y a un contrat de maintenance.  
Monsieur le Maire lui répond que oui, c'est le coût copie qui sert de contrat.

Marie-Josèphe LESENECHAL demande si les écoles vont être impactées.  
Monsieur le Maire lui confirme qu'au vu de leur 180 000 copies de l'an dernier, avec une dotation par élève de 85 €, là où les autres communes ne donnent que 45 €, elles seront également concernées.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir ajouter un copieur pour la mairie de Livry, Michel PORET s'en occupe.

Serge LARUE suggère d'utiliser des codes sur les copieurs mais Monsieur le Maire l'informe que l'école a refusé.

### **III Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie**

#### **8. Présentation des plans de la Résidence du Centre**

En vu du prochain dépôt du Permis d'Aménager, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les plans de la future Résidence du Centre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'approuver les plans de la future Résidence du Centre ;

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le Permis d'Aménager s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

Roger MAHE demande s'il ne serait pas possible de construire un escalier afin que les piétons puissent traverser la résidence et éviter la route.

Cette suggestion pourra être étudiée ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est préférable que les constructions aient lieu maintenant, avant que le SCOT ne soit entériné (dans 1 an).

### **IV Travaux/Personnel communal**

#### **Travaux :**

#### **9. Signalisation routière sur le territoire de la commune : devis**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de refaire la signalisation routière sur le territoire de la commune.

L'entreprise SIGNAUD GIROD a été retenue, pour un montant total de **4 521,66 € TTC**.

Monsieur le Maire précise que le devis a été étudié en commission travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Accepte** le devis présenté par l'entreprise SIGNAUD GIROD pour un montant de **4 521,66 € TTC** ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant ;

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

## 10. Réhabilitation des réseaux des eaux usées Rue Thiers : maîtrise d'œuvre : proposition de SICEE Ingénierie

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux des eaux usées Rue Thiers à Caumont-l'Eventé, commune déléguée de Caumont-sur-Aure, Monsieur le Maire présente au conseil les propositions de convention d'honoraires reçues en marie pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire propose de confier à SICEE Ingénierie les différentes missions utiles à la conception, à la réalisation et à l'aménagement desdits réseaux pour un montant de 15 360 € H.T., soit 18 432 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la proposition du Maire et confie la mission relative à la réalisation de cette réhabilitation à SICEE Ingénierie pour un montant de 15 360 € H.T., soit 18 432 € TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec SICEE Ingénierie et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

## 11. Mise à niveau du serveur informatique : devis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au passage prochain de nos données via le logiciel ODYSSEE, il convient que le serveur hébergeant les données soit opérationnel selon les pré-requis de la société ODYSSEE.

Or, en l'état actuel, le serveur ne permet pas de pouvoir héberger ces données.

Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un deuxième serveur, dont l'hébergement se fera via le cloud, par un abonnement annuel auprès de notre fournisseur informatique : AIDEC

Cette location nous revient, pour la fin de la période 2025, à 1 120 € H.T., soit 1 344 € TTC.

Pour la période 2026, le coût sera de 3 060 € H.T., soit 3 672 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** les devis établis par la SARL AIDEC Informatique ;

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que l'arrivée de ce nouveau logiciel va contribuer de manière significative au bien-être des collaboratrices municipales, qui perdent beaucoup de temps et d'énergie sur le logiciel actuel, archaïque et pas du tout intuitif.

Michel PORET ajoute qu'il faut soutenir nos agents administratifs, qui souffrent d'une surcharge de travail.

## 12. Dépannage plancher chauffant cabinet dentaire Route de Torigni : devis

Monsieur le Maire informe le conseil du problème de régulation du plancher chauffant du cabinet dentaire et de la nécessité de changer le thermostat afin d'y remédier.

La SARL SAINT-AMAND a été retenue, pour un montant total de 841,68 € H.T., soit 1 010,02 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Accepte** le devis présenté par la SARL SAINT-AMAND pour un montant total de **841,68 € H.T., soit 1 010,02 € TTC** ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

*Jean-Marie BEZIERS fait remarquer qu'il y en a pour plus cher de main d'œuvre que de pièces.*

### **13. Remplacement de la VMC de la Mairie de Livry : devis**

Monsieur le Maire informe le conseil que la VMC de la Mairie de Livry est tombée en panne cette semaine et n'est pas réparable. Il convient donc de la changer rapidement.

La SARL SAINT-AMAND a été retenue, pour un montant total de **696 € H.T., soit 835,20 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Accepte** le devis présenté par la SARL SAINT-AMAND pour un montant total de **696 € H.T., soit 835,20 € TTC** ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant ;

### **V Affaires scolaires**

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire :

Conseil d'école du 4 novembre 2025 :

- Madame LEBARBEY a quitté l'établissement de façon temporaire pour exercer d'autres missions. Elle est remplacée pendant son absence.
- Pour rappel, il existe des dispositifs d'aide au sein de l'école ainsi qu'en extra-scolaire, comme par exemple, orthophoniste, pédopsychiatre... Mais hélas, il y a trop d'attente, la prise en charge est très difficile et l'environnement familial n'arrange rien.

*Michel LEJEUNE estime que les enfants scolarisés à Caumont auront de gros soucis à leur arrivée en 6<sup>ème</sup>.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'il y a un gros problème de comportement de certains enfants. Les maîtresses en arrivent à faire plus de police que d'enseignement.*

*Thierry ROHAUT fait remarquer que le problème est national et n'existe pas qu'à Caumont.*

### **VI Développement économique/Communication**

Exposé de Nathalie HANICOT, adjointe au Maire :

Quelques dates :

Du 7 octobre au 29 novembre : Exposition de peintures de l'artiste Gil ADAMY, à la maison citoyenne ;  
Mardi 11 novembre 2025 : Messe à 10h30, rassemblement à 10 h 15 ;  
Mercredi 12 novembre à 10h30 : bébés lecteurs Médiathèque ;  
Jeudi 13 novembre à 14h30 : pellicule mystère à la Micro-folie ;  
Jeudi 13 novembre : Cinéma documentaire « Leur champs du cœur » proposer par Le grain à moudre et horizon solidaire à 20 h à la micro-folie ;  
16 novembre 2025 : Les Randonnées Caumontaises ;  
22 novembre 2025 : Loto organisé par le salon du vin, à partir de 18h30 ;  
Samedi 22 novembre à 10 h 00 : café des astucieux Salle de réunion ;  
Mardi 25 novembre à 18h00 : rencontre auteure Médiathèque ;  
Samedi 28 novembre à 18h00 : soirée jeux de société Médiathèque ;  
30 novembre 2025 : Repas des aînés de Caumont sur Aure ;

05 décembre 2025 : repas littéraire à la médiathèque à partir de 19 h 00 ;  
07 décembre 2025 : salon du vin et de la gastronomie ;  
12 décembre 2025 : Don du sang à la salle des associations de 15 h 30 à 19 h 00 ;  
12 décembre 2025 : Marché de Noël des écoles à la salle des fêtes à partir de 17 h 00 ;  
12 décembre 2025 : Projection de l'opéra de Paris « LE PARC » à 20 h 00 à la micro-folie ;  
13 décembre 2025 : Vernissage exposition jeunes talents à 11 h 00 à la maison citoyenne.

« L'Écho Montais » est sous presse, il sera fin novembre dans les boîtes aux lettres. Il faudra le distribuer à partir du 24 novembre et avant le 7 décembre.

## **VII Associations/Affaires sociales**

Exposé d'Estelle DUVAL, adjointe au Maire :

Le marché de Noël de l'école aura lieu le vendredi 12 décembre prochain, à 17 h 00, Salle des Fêtes de Caumont. Une date a déjà été proposée pour l'an prochain au personnel de l'école.

## **VIII Intercommunalité**

### **14. Adhésion des communes de Villers Bocage et les Monts d'Aunay au SAEPB : validation du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil que des démarches ont été menées en vue de l'adhésion au SAEPB des communes des Monts d'Aunay et de Villers Bocage.

Cette modification augmentera le nombre de délégués de 41 à 58, la commune de Villers Bocage étant représentée par 8 délégués et celle des Monts d'Aunay par 9 délégués pour sa commune historique d'Aunay sur Odon, les communes de Bauquay, Ondefontaine et Roucamps étant déjà représentées au nombre de 3 délégués.

Conformément à l'article L5211-18, I, alinéa 2°) du CGCT, il est rappelé que l'adhésion de nouvelles communes au sein du syndicat, à l'initiative de celui-ci, est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée.

Le conseil municipal de chaque commune adhérente au SAEPB et des communes dont l'admission est envisagée dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**D'approuver l'adhésion au SAEPB des communes des Monts d'Aunay et de Villers Bocage.**

*Roger MAHE précise que l'adhésion de Caumont aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026.*

### **15. RPQS 2024 du SAEPB : validation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat AEP du Pré Bocage (SAEPB).

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il indique, dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Adopte** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat AEP du Pré Bocage (SAEPB) ;

**Décide** de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et au SAEPB la présente délibération.

## **16. RPQS 2024 du Syndicat Mixte d'eau Potable de Caumont l'Eventé : validation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Mixte d'eau potable de Caumont l'Eventé.

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il indique, dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Adopte** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Mixte d'eau potable de Caumont l'Eventé ;

**Décide** de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et au SMAEP la présente délibération.

## **17. PLUi Ouest : avis de la commune sur les résultats de l'application et l'opportunité de révision**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.153-27 du Code de l'urbanisme impose que les plans locaux d'urbanisme fassent l'objet, dans les six ans au plus après la délibération portant approbation desdits plans :

- d'une analyse des résultats de leur application ;
- d'une décision sur l'opportunité de les réviser.

En cas de plan intercommunal, cette analyse et l'opportunité de réviser le plan doivent être préalablement soumises pour avis aux Communes couvertes par le plan.

Le Conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan à partir des indicateurs mis en évidence au rapport de présentation du PLUi.

Le Bilan d'application du PLUi OUEST pour la période 2019-2025 bilan permet de montrer que si les principaux objectifs structurants du territoire ont trouvé une concrétisation en pratique (population, gestion de l'eau, gestion foncière, risque), tel n'est pas le cas pour ceux en lien avec des enjeux de développement durable (mobilités douces, énergies renouvelables...) ou de protection du patrimoine bâti et paysager.

Les questions du logement et de la diminution du nombre d'emplois et d'exploitations agricoles méritent également d'être abordées afin d'envisager les réponses adéquates pour le territoire.

En tout état de cause, les objectifs déjà atteints au bout de 6 ans (eau, sobriété foncière, risque) restent pertinents sur le temps long et devront continuer d'être atteints chaque année.

Les objectifs non réalisés pour le moment trouvent toujours une pertinence à l'horizon 2035 pour le développement harmonieux du territoire.

Si au seul regard des objectifs du PLUi OUEST, celui-ci ne nécessite pas d'être révisé, tel n'est pas le cas lorsque l'on se tourne vers la question de la mise en conformité et en compatibilité du PLUi avec les évolutions des normes nationales et des documents supérieurs.

Il est alors nécessaire de prévoir :

- La modification simplifiée spéciale ZAN afin d'intégrer la loi Climat et Résilience avant le 22 février 2028, afin d'éviter le gel de toutes les nouvelles autorisations d'urbanisme ;
- Une évolution postérieure du PLUi OUEST afin de le rendre compatible au SCoT du Pré-Bocage révisé et conforme aux différentes évolutions normatives intervenues depuis 2021.

Ceci exposé,

**Le Conseil municipal :**

- VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-27 ;
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi N° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 IV. 5° et 9° ;
- VU** la Délibération n° 20191218-5 du Conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom en date du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi Secteur Ouest et abrogation des cartes communales des communes de Cahagnes, Jurques, Roucamps, Coulvain, La Bigne, Saint-Georges d'Aunay et Saint-Jean-des-Essartiers ;
- VU** le courrier de Monsieur Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom, en date du 24 octobre 2025, reçu en Mairie le 27 octobre 2025, par lequel il sollicite l'avis de la Commune de Caumont-sur-Aure au titre de l'article L. 153-27 du Code de l'urbanisme ;
- VU** le bilan d'application du PLUi secteur OUEST joint à ce courrier du 24 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide de :

- **EMETTRE un avis favorable** sur l'analyse des données de l'application du PLUi secteur OUEST pour la période 2019-2025, telle que présentée au Bilan préalablement transmis aux conseillers municipaux ;
- **EMETTRE un avis favorable** sur l'opportunité de faire évoluer le PLUi secteur OUEST afin d'intégrer les exigences de la loi Climat et Résilience avant le 22 février 2028, puis de le rendre compatible avec le SCoT Pré-Bocage révisé et les normes nationales intervenues depuis 2021.

**Décide** de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et au service urbanisme de Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

## **IX Citoyenneté/Violences conjugales**

RAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 29.

Le Maire,  
Christophe LE BOULANGER

La Secrétaire de séance  
Claire TANNEUR



